

SAINTES
N'esperons pas de temps, le dossier est épais. Allons vite au but!

Le président Claude Pascot est un magistrat qui sait ce qu'il veut. Et l'affaire qu'il doit juger semble, a priori, tellement banale qu'il veut faire vite.

Yann Bello, l'accusé, chauve, maigre, en jean et pull gris est un pauvre type sans intérêt. Une sorte de loser qui s'est fait virer de partout et qui passait son temps à boire et à fumer du shit. Un obsédé sexuel, qui entraînait sa femme Charlène dans des soirées échangistes. Jamais un euro devant lui, pas de projets, pas de travail. Jusqu'au jour où sa femme en a eu assez et l'a quitté pour un autre...

— Venons-en aux faits ! Lui lance le président. Que s'est-il passé le 18 juillet 2011 dans votre appartement de la rue de Suède, à La Rochelle ?

L'accusé hésite.

— Charlène devait passer à 14 heures pour récupérer des affaires et me faire signer des papiers pour le divorce... En l'attendant, j'ai bu de l'alcool et fumé quelques joints. Quand elle est arrivée, je lui ai dit que j'avais de gros problèmes financiers. Je lui ai demandé de m'aider. Elle m'a répondu : « Si tu en es là, c'est de ta faute. Tu te débrouilles ! » Elle a ajouté : « Si tu es à la rue, tu ne verras plus ton fils... »

— Et alors ?
— J'ai pété un câble... Je l'ai frappée. Des coups énormes ! On s'est retrouvés couverts de sang tous les deux. On ne comprenait pas comment on en était arrivé là ! Je lui ai fait couler un bain...

Quelques secondes de silence et il reprend :

— Je lui ai demandé de me prêter sa carte Bleue pour aller acheter des bières en bas de l'immeuble. A mon retour, je lui ai dit : « Il faut sauver notre couple ». Elle m'a répondu : « Il n'y a plus rien à sauver, j'ai quelqu'un d'autre dans ma vie ». Je savais plus ce que je faisais, je me suis jeté sur elle et je l'ai étranglée. Elle restait immobile, avec les yeux ouverts. J'ai compris qu'elle était morte...

Le président Pascot le regarde, l'air perplexe.

— D'après vos déclarations, il est 15h47 lorsque vous descendez acheter des bières. Comment se fait-il que Charlène, après tous les coups qu'elle a reçus, n'en profite pas pour s'enfuir ? Pourquoi ne téléphone-t-elle pas pour appeler des secours ? Pourquoi n'envoie-t-elle même pas un SMS de son portable ?

Une femme pense à un autre accusé, cher à son cœur celui-là...

UN MEURTRE PEUT EN CACHER UN AUTRE

Il est jugé pour le meurtre de sa femme commis il y a trois ans... Mais voilà que dans la salle d'audience surgit le fantôme d'une jeune fille tuée en 1991...

Le magistrat feuillette le dossier.

— Et puis, vous ne parlez pas du viol. Or l'autopsie est formelle : Charlène a été sauvagement sodomisée peu avant de mourir...

— Je ne l'ai pas violée...
— Le problème, c'est qu'on ne vous croit pas ! Votre scénario ne tient pas debout.

« Je sais qui est le meurtrier »

Assis sur le banc de la presse, j'observe la salle. Elle est bondée. Une femme m'intrigue. Blonde, élégante, la petite cinquantaine, elle suit les débats avec beaucoup d'attention, en prenant des notes. Quelques minutes plus tard, je profite d'une suspension de séance pour l'aborder dans la salle des pas perdus. J'apprends qu'elle s'appelle Ida De Sanctis.

— Ce que je fais ici ? me répond-elle d'une voix chaleureuse. Il y a une vingtaine d'années, mon mari, Raphaël Maillant a été condamné à dix-sept ans de réclusion criminelle pour un meurtre qu'il n'a pas commis. Aujourd'hui, je sais enfin qui était le meurtrier : c'est ce type qui est dans le box des accusés, Yann Bello ! Raphaël a été condamné à sa place...

« Raphaël se bat pour obtenir la révision de son procès »

Ida De Sanctis est persuadée que son mari a été condamné à la place de Yann Bello.

Yann Bello, l'accusé, mêlé à deux meurtres ultra-violents.

pas debout. Sauf que malheureusement la cour d'assises d'Epinal a cru ses mensonges...

« J'étais interdit de séjour... »

La sonnerie annonce la reprise de l'audience. Je regagne les bancs de la presse ébranlé par ce que je viens d'entendre. Le président reprend l'interrogatoire de l'accusé.

— Vous affirmez ne pas avoir violé Charlène. Mais alors, qui l'a fait ?

— Ce n'est pas moi, répond Bello, l'air buté.
Et c'est le coup de théâtre.

— Au fait, poursuit le magistrat, je lis dans votre CV que vous avez quitté les Vosges, en 1993, pour vous installer en Vendée, loin de votre famille et de vos amis. Pour quelle raison ?

Silence de l'accusé. Le magistrat insiste...

— J'étais interdit de séjour dans les Vosges.

— Pourquoi ?
Nouveau silence.

— Moi, je vais vous le dire, reprend le président. Vous avez été mêlé à une affaire criminelle. Déjà ! La victime, Valérie Bechtel, était l'une de vos anciennes petites amies. On ne va pas rentrer dans les détails, car l'affaire a déjà été jugée. Mais c'est votre ami d'enfance, Raphaël Maillant, qui a été condamné pour le meurtre. Sans preuves matérielles, uniquement sur la base de vos accusations...

Tassé sur son banc, Yann Bello garde la tête baissée. Dans la

salle, Ida De Sanctis ne le quitte pas des yeux. Comme tout le monde, elle espère que l'accusé va craquer, qu'il va reconnaître, plus de vingt ans après, ce premier crime. L'attente semble interminable. Mais Bello reste muré dans son mutisme.

Etranglée avec un torchon...

En revanche, cette révélation a touché de plein fouet les parties civiles. La grand-mère de Charlène, assise au premier rang, est abasourdie.

— Comment as-tu pu nous cacher que tu avais été mêlé à une affaire criminelle ? lance-t-elle à l'accusé d'une voix indignée. On ignorait que tu avais fait de la prison !

Et elle ajoute :

— Tu as toujours mal agi.

« Je te hais, je te hais pour ce que tu as fait à ma petite Charlène »

Tu roulais avec notre voiture, on te payait l'essence, et aujourd'hui encore on reçoit tes PV ! Comment as-tu pu faire ça à ma petite Charlène ? Je te hais, je te hais !

Nouvelle suspension d'audience. Dans la salle des pas perdus, les commentaires vont bon train. On croyait qu'il n'y avait qu'un crime. Et voilà que l'ombre

du meurtre des Vosges plane sur la cour d'assises. Pas question, évidemment, de refaire le procès d'Epinal. Mais tout le monde pense qu'au moment de rendre leur verdict, les jurés de la Charente-Maritime se souviendront de la mort atroce de la jeune Valérie, étranglée avec un torchon. Cela devrait leur ôter leurs derniers doutes, s'ils en avaient encore, sur la violence de l'accusé, et sur sa jalousie malade, possessive.

Un crime froid et glacial

Je croise Ida De Sanctis. Elle vient de téléphoner à Raphaël pour le tenir au courant des derniers rebondissements du procès. C'est un crime froid et glacial. Il viole Charlène pour la punir, pour bien montrer qu'elle lui appartient jusqu'au bout. Et il laisse un petit « orphelin » per-

et il s'occupe de jeunes en difficulté. Raphaël aurait pu faire le voyage pour assister aux débats. Il n'en a pas eu le courage. Se retrouver face à ce Yann Bello qui a détruit sa vie, c'était au-dessus de ses forces.

— Mais maintenant, conclut Ida, on ne pourra pas lui refuser la révision de son procès.

Celui de Yann Bello se termine. Encore quelques témoins, quelques experts, et c'est sans surprise que l'avocate générale, Valérie Gallot-Mercier, réclame la réclusion criminelle à perpétuité.

— S'agit-il d'un crime passionnel, comme il le prétend ? Non ! répond-elle d'une voix ferme. C'est un crime froid et glacial. Il viole Charlène pour la punir, pour bien montrer qu'elle lui appartient jusqu'au bout. Et il laisse un petit « orphelin » per-

Claude Pascot présidait ces assises.



M. Lee Takhedmit, avocat de la défense, a dénoncé avec brio un « dossier vide ».

petuité », un gamin de 5 ans qui ne reverra plus jamais sa mère ! M. Lee Takhedmit, l'avocat de la défense, n'a pas beaucoup de marge de manœuvre. Le meurtre ne fait aucun doute. Reste la préméditation.

— Rien ne prouve que Yann Bello ait prémédité son crime ! dit-il en dénonçant avec brio un « dossier vide » et des experts, légistes et psychologues, « dignes du café du commerce ».

Il s'en prend aussi à l'évocation du procès d'Epinal.

— Ne lui faites pas payer pour un vieux dossier dont vous ne savez rien !

Verdict : 25 ans de réclusion pour meurtre et viol. Yann Bello, cette fois, n'a pas échappé au châtimement.

Un compte rendu d'audience de MICHEL MARY



18 juillet 2011. Charlène Bello, battue, violée, étranglée par son mari.



Valérie Bechtel, 15 ans, ex-petite amie de Yann Bello, étranglée le 10 août 1991.



391

Accusé par Yann Bello, Raphaël Maillant a été condamné à 17 ans de réclusion criminelle pour le meurtre de Valérie Bechtel. Il a toujours clamé son innocence.